

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESNEVEN DU 9 JUILLET 2019

L'An deux mil dix-neuf, le 9 juillet, à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

Étaient présents : Mme BALCON, M. CORNIC, Mme CHAPALAIN, M. KERMARREC, Mmes DELAPRÉ, QUILLÉVÉRÉ, M. QUELLEC, Mme LE BIHAN, M. AUFFRET, Mme PAULOU-FLEURY, M. FILY, Mme ACQUITTER-SALIOU, M. COCHARD, Mmes SCOARNEC, HERRY, MM. BONENFANT, LOAËC, Mme JACOPIN.

Absents ayant donné procuration : M. QUINQUIS, Mme BRIAND, M. LE VOURCH, Mme LEBESNERAIS, MM. QUERO, HABASQUE, Mme MESSAGER ayant donné respectivement procuration à Mme BALCON, M. CORNIC, Mme QUILLÉVÉRÉ, M. KERMARREC, Mme DELAPRÉ, M. QUELLEC, Mme JACOPIN.

M. AUFFRET a été nommé secrétaire de séance.

DATE DE
CONVOCAION
3 juillet 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 25

Dont 7 procurations

1. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la modification suivante du tableau des effectifs :

- Création d'un poste d'ingénieur à temps complet, à compter du 1^{er} août 2019 ; l'emploi pourra si nécessaire être occupé par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

M. QUELLEC précise qu'il y aura un mois de tuilage avec le responsable actuel de la régie des eaux pour prise de connaissance des dossiers et du terrain. Il ajoute qu'un recrutement est lancé pour un poste de responsable d'exploitation.

Mme le Maire informe que l'embauche a été faite en accord avec la Communauté de communes, qui était d'ailleurs représentée dans le jury de recrutement.

Accord unanime du Conseil municipal.

2. Affectation des résultats de l'exercice 2018 – budget assainissement. Modification délibération n°7 du 7 février 2019

Vu les résultats du compte administratif présenté, il est proposé de répartir l'affectation des résultats du solde de la section d'exploitation de l'exercice 2018 entre l'exploitation et l'investissement,

Vu la délibération n°12 du 20 juin 2019,

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur cette affectation des résultats :

- Section d'exploitation :	79 374,78 €
- affectés au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :	59 374,78 €
- excédent d'exploitation reporté R002 en 2019 :	20 000,00 €

- Section d'investissement :	
- résultat antérieur reporté :	+223 264,70 €
- résultat exercice 2018 :	53 269,78 €
- excédent d'investissement reporté R001 en 2019 :	276 534,48 €

Accord unanime du Conseil municipal.

Mme le Maire lève la séance à 18h45 et souhaite d'excellentes vacances aux membres du Conseil municipal en rappelant les différentes animations qui seront organisées cet été sur Lesneven.

Le 11 juillet 2019,

Le secrétaire,

Michel AUFFRET

